

L'information :

Il s'agit d'annoncer, d'expliquer et de faire comprendre ce que l'on veut faire ou ce que l'on a fait. On devrait aussi s'attacher davantage à expliquer comment « fonctionne » l'aménagement et le comportement qu'on attend des usagers.

Les supports sont nombreux, ils peuvent être utilisés isolément ou combinés :

- feuille d'information particulière sur le sujet déposée (une fois ou régulièrement) dans les boîtes aux lettres,
- articles réguliers dans le bulletin municipal,
- page spéciale sur le site internet de la commune
- dépliants déposés chez les commerçants,
- exposition publique,
- réunions publiques,
- présentation ou visites sur d'autres sites aménagés similaires,
- visites pendant ou après chantier
- expérimentation.

Les techniciens peuvent apporter des contributions dans ce cadre : rédaction de petits articles d'explication, panneaux d'exposition, dépliants, supports de présentations publiques de types diaporama, scénarios de visites....

Pour les cibles, on peut viser toute la population ou seulement la population des espaces concernés. On peut penser également au conseil municipal dans son ensemble, comme première étape d'information.

Remarques : les aménagements de traversée visent à réguler les déplacements et faire ralentir principalement le transit. Les usagers en transit sont généralement peu visés en tant que cibles d'information, alors qu'ils sont les utilisateurs principaux. On peut les toucher :

- par la presse locale,
- en ouvrant une page spéciale sur le site internet de la commune,
- par la télévision régionale,
- en leur distribuant des dépliants aux entrées ou à des points forts de ralentissement (avec l'aide de la police municipale),
- en déposant des dépliants chez les commerçants chez qui ils s'arrêtent pour faire quelques courses quotidiennes : boulanger, tabac, café, épicier,...

La concertation :

On peut distinguer la concertation-consultation, et la concertation-association. Dans les deux cas, s'engager dans un processus de concertation suppose de construire une relation d'échange et de s'engager à une explication sur les choix qui seront faits.

Dans les deux cas, les informations remontantes peuvent être réutilisées dans les différentes étapes du projet :

- lors du diagnostic,
- lors de l'inventaire des réponses possibles,
- lors de la formalisation du projet,
- lors des réalisations et de leur évaluation.

La concertation-consultation :

Les habitants et usagers sont invités à faire part de leurs constats sur les fonctionnements actuels, de leur demande, de leurs souhaits, de leurs suggestions. Les éléments recueillis alimentent à la fois la réflexion des élus locaux et le recueil de données des techniciens et leur connaissance des problèmes tels que perçus par les habitants.

On peut utiliser :

- les questionnaires envoyés chez l'habitant,
- les entretiens chez l'habitant (plus difficile dans la rue),
- boîte à idées à la mairie et/ou chez les commerçants,
- forum sur le site internet de la commune,
- les réunions publiques en salle ou sur site,
- commission extra-municipale,
- on peut dans certains cas y associer les enfants des écoles à travers les enseignements d'instruction civique (découverte de la commune),

Les cibles sont dans ce cas principalement circonscrites aux riverains des lieux concernés et aux associations locales.

La concertation-association

Plus aboutie et plus rare que la concertation-consultation, la concertation-association va au-delà pour associer les usagers aux processus d'élaboration du projet y compris sur ses orientations et objectifs. Plus délicate à mettre au point, elle dépend totalement du contexte du débat local et de la conception qu'ont les élus du rapport décideur citoyen.

Elle demande un engagement et un projet très fort de la municipalité et peut s'envisager dans une commune qui a déjà une pratique rodée d'information et de concertation-consultation. Pour le technicien, la difficulté est de gérer la marge entre les propositions des usagers et habitants, et les analyses techniques.

Les supports sont les mêmes que ceux utilisés pour la concertation-consultation, avec une adaptation des objectifs.